

**Commune de Puissalicon**

## **ARRETE N° 2024-177**

### **Remplacement d'un membre du Conseil d'Administration du CCAS**

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6, R.123-7, R.123-11, R.123-12 et R.123-15,

Vu la délibération 2020-30 du 10/06/2020 fixant le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS,

Vu l'arrêté 2020-106 du 20/07/2020 portant nomination des membres du Conseil d'administration du CCAS,

Vu l'arrêté 2024-58 du 03/05/2024 portant remplacement d'un membre du Conseil d'administration du CCAS,

Considérant la démission de M Eric LELONG en date du 14/10/2024,

Considérant la nécessité de nommer un nouveau membre du Conseil d'administration du CCAS,

### **Arrête**

#### **Article 1**

Acte est pris de la démission de M Eric LELONG, membre nommé du Conseil d'administration du CCAS, à compter du 14/10/2024.

#### **Article 2**

Est nommée membre du Conseil d'Administration du CCAS :

- Mme Line RICARD

Les autres membres précédemment nommés par arrêté restent inchangés :

- M Bernard GAU
- Mme Elisabeth CONEGERO
- M Serge COLOMIES
- M Mario GALICHON

#### **Article 3**

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des membres issus du Conseil Municipal.

#### **Article 4**

Le présent arrêté sera notifié à la personne concernée.

#### **Article 5**

Monsieur le Secrétaire général de Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

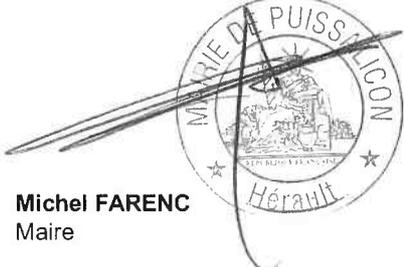
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notification le 19/11/2024

Publication sur le site internet de la commune le 19/11/2024

Transmission au représentant de l'état le 18/11/2024

Puissalicon le 18/11/2024

  
Michel FARENC  
Maire

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Puissalicon, Hérault. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PUISSALICON' at the top and 'Hérault' at the bottom. In the center, there is a coat of arms. A signature in black ink is written over the stamp.